



## **LETTRE des représentants des personnels du CHSCT 25 aux agents des administrations financières du Doubs**

Cher(e)s collègues,

Lorsque nous avons accepté nos mandats au CHSCT 25 c'était pour porter vos revendications face à l'administration en matière d'Hygiène, de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail.

La bonne volonté et l'implication de l'ensemble des acteurs de la prévention sont donc nécessaires au bon fonctionnement des CHSCT. Or depuis la prise de fonction de l'actuel président, il est notoire que celui-ci s'affranchit des règles régissant le fonctionnement du CHSCT.

- il ne respecte pas l'articulation CHSCT/Comité Technique sur les sujets relevant du CHSCT 25 malgré les recommandations de la jurisprudence du Conseil d'État.
- il ne respecte pas le calendrier prévisionnel fixé en début d'année par la remise en cause de ces dates de façon unilatérale et répétée.
- il s'obstine à maintenir une réunion alors qu'une grande partie des représentants du personnel l'avait clairement informé de son impossibilité de siéger.
- il affiche un total mépris envers le rôle du secrétaire choisi par les représentants du personnel qu'il n'a jamais daigné associer à l'élaboration de l'ordre du jour.
- dans sa même logique de fonctionnement arbitraire, il annule un groupe de travail de la plus haute importance destiné à étudier ses sombres projets de restructuration de la DDFIP.

Comme vous pouvez le constater, les prérogatives du CHSCT 25 sont trop souvent bafouées par son Président et cette instance qui vous est dédiée s'en trouve vidée de sens ! Nous voulons un CHSCT qui fonctionne dans le respect des préoccupations des agents et exigeons le respect des prérogatives de cette instance !

Nous refusons que les restructurations et fermetures de services, qui dégradent toujours un peu plus nos conditions de travail, soient décidées par l'administration, en considérant le CHSCT comme une simple chambre d'enregistrement.

Nous laissons donc son Président seul face à ses responsabilités.

**En conséquence, tous les représentants des personnels du CHSCT 25 ont remis leur démission au président lors de la séance plénière du 27 avril 2016.**

Vous trouverez ci-après copie de la déclaration liminaire lue et déposée ce même jour

*Monsieur le président,*

*Vous nous conviez ce jour à une réunion du CHSCT 25, enfin nous devrions plutôt dire "vous nous convoquez d'autorité" tant il est évident que vous n'avez que fort peu de respect pour les représentants du personnel et les règles régissant le fonctionnement des CHSCT.*

*Nous vous rappelons que le règlement intérieur du CHSCT actualisé en février 2016 stipule :*

*- article 3 : Le président établit annuellement en lien avec le secrétaire du comité (choisi par les représentants du personnel)... un calendrier prévisionnel des réunions ordinaires de l'instance.*

*- article 7 : l'ordre du jour de chaque réunion du comité est arrêté par le président en association avec ce même secrétaire.*

*- article 12 : concernant précisément ce secrétaire, le président l'associe étroitement à l'ordre du jour.*

*Or que constatons-nous de votre part depuis votre nomination en tant que président de cette instance ?*

*- le non respect du calendrier prévisionnel fixé lors du GT du 11 février 2016 par la remise en cause de ces dates de façon unilatérale et répétée.*

*- votre obstination à maintenir une réunion le 17 mars alors que 6 des 14 représentants du personnel vous avaient clairement informé lors du GT du 11 février qu'ils ne pourraient être présents, ce type d'attitude relevant à notre sens d'un véritable passage en force.*

*- votre total mépris envers le rôle du secrétaire choisi par les représentants du personnel que vous n'avez jamais daigné associer à l'élaboration de l'ordre du jour.*

*- l'annulation, dans votre même logique de fonctionnement arbitraire, du groupe de travail initialement prévu le 8 avril au motif qu'il n'y avait pas de point à l'ordre du jour alors qu'il aurait dû être consacré, excusez du peu, à l'étude du projet de destruction, pardon, de restructuration, envisagé par la DDFIP. À cet effet, comment pouvez-vous oser convoquer un CHSCT sur les restructurations de la DDFIP sans avoir programmé au préalable un GT portant sur ce sujet de la plus haute importance ? Sur un tel sujet, il est évident qu'il était indispensable de fournir une analyse détaillée, non seulement aux représentants issus de la DDFIP mais surtout à ceux issus des autres directions et leur donner les moyens de pouvoir l'étudier en amont du CHSCT par l'organisation d'un GT.*

*- à ce sujet il est effarant de constater que lorsque les représentants du personnel décident l'organisation de ce GT par voie de courriel émanant de la secrétaire syndicale en date du 7 avril, vous proposiez comme toute réponse une réunion informelle avec un chef de service de la DDFIP. Pour la préparation des CHSCT, des droits syndicaux sont prévus (ASA 15). Dans quel cadre les représentants du personnel se rendraient-ils à ce simple rendez-vous qui n'a aucun caractère officiel ?*

*Ces derniers dénoncent par ailleurs plusieurs points :*

*- la non réponse aux exigences qu'ils avaient formulées lors du CHSCT du 27 novembre 2015.*

*- le non respect de vos obligations en ne produisant pas dans le cadre des restructurations envisagées à la DDFIP, les fiches d'impact prévues en pareil cas par la note d'orientation ministérielle SG-DRH 3B de février 2016.*

*Cette note rappelant que le CHSCT est une instance spécialisée où un dialogue social constructif doit permettre de faire émerger des mesures de prévention de nature à améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents des ministères économiques et financiers, il est évident que soit vous l'ignorez totalement soit vous en faites fi sciemment.*

*En conséquence, pour toutes les raisons exposées, les représentants du personnel ont décidé de ne pas siéger ce jour.*

*Enfin, pour ces mêmes raisons, l'ensemble des représentants du personnel CGT, FO et SOLIDAIRES, titulaires et suppléants, ont décidé de présenter leur démission avec effet immédiat.*

*Cette déclaration qui sera jointe au PV a été transmise à Madame Isabelle BRAUN-LEMAIRE, présidente du CHSCT ministériel.*

*Les représentants du personnel CGT, FO et SOLIDAIRES du CHSCT 25*